

Je, Sylvie Beaulieu, présidente d'élection, donne aux électeurs de la municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans l'avis suivant :

Il y aura élection générale et les 7 postes suivants sont ouverts aux candidatures :

Maire(resse),

Conseillers(ères) sièges # 1, # 2, # 3, # 4, # 5, # 6.

Toute déclaration de candidature devra être produite au bureau de la présidente d'élection du

19 septembre 2025 au 3 octobre 2025

Aux jours et heures d'ouverture du bureau :

**Du lundi au jeudi : 8 h 30 à 12 h et
De 13 h à 16 h 30**

Le vendredi : 8 h 30 à 12 h

À noter :

VENDREDI 3 OCTOBRE 2025, LE BUREAU SERA OUVERT DE 9 H À 16 H 30 EN CONTINU.

Si plus d'un candidat pose sa candidature à un des postes, un scrutin sera tenu le **2 novembre 2025**, de 10 h à 20 h, et un vote par anticipation aura lieu le **26 octobre 2025**, de 12 h à 20 h.

Je nomme madame Céline Blouin, pour agir à titre de secrétaire d'élection.

Voici les coordonnées pour me rejoindre :

2478, chemin Royal, Sainte-Famille Ile d'Orléans
G0A 3P0
Tél. (418) 829-3572, Fax : (418) 829-2513
Courriel : info@munstefamille.org

*Sylvie Beaulieu
Présidente d'élection.*

LE CANDIDAT

L'ÉLIGIBILITÉ

Pour être éligible à un poste de membre du conseil, toute personne doit :

♦ **Avoir le droit** d'être inscrite sur la liste électorale municipale, c'est-à-dire répondre aux conditions suivantes le jour du scrutin :

- ⇒ Avoir 18 ans ou plus
- ⇒ Avoir la citoyenneté canadienne;
- ⇒ Ne pas avoir perdu votre droit de vote à cause d'une tutelle;
- ⇒ Ne pas avoir été reconnu coupable d'une manœuvre électorale frauduleuse au cours des cinq dernières années.

♦ **Être dans l'une ou l'autre des situations suivantes :**

- ♦ ⇒ Être domiciliée sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec;
- ⇒ Être, propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 45 jours à la date du scrutin.

Et

♦ **Résider** sur le territoire de la municipalité lors du dépôt de votre déclaration de candidature;

Ne pas être dans une situation d'inéligibilité

L'ÉLECTEUR

POUR VOTER

Si vous désirez exercer votre droit de vote, vous devez être inscrit sur la liste électorale; vous avez la responsabilité de vérifier si votre nom y est inscrit, et bien inscrit.

C'est pourquoi, si votre nom ne paraît pas ou n'est pas bien inscrit sur la liste électorale municipale, vous devrez, au cours de la période de révision, prendre les dispositions pour le faire ajouter ou corriger, à la condition bien sûr, d'avoir la qualité d'électeur.

ÊTRE INSCRIT SUR LA LISTE ÉLECTORALE MUNICIPALE

Pour voter, vous devez avoir la qualité d'électeur, soit être âgé de 18 ans ou plus le jour du scrutin (2 novembre 2025) et remplir les conditions suivantes le jour de l'élection ;

- ⇒ Être une personne physique;
- ⇒ Être de citoyenneté canadienne;
- ⇒ Être domicilié dans la municipalité et habiter au Québec depuis au moins six mois;
- ⇒ Ne pas être sous curatelle;
- ⇒ Être inscrit sur la liste électorale.

Peut s'ajouter à la liste électorale le nom des électeurs non domiciliés dans la municipalité doivent être propriétaire d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire depuis au moins 45 jours. Ces personnes doivent transmettre un écrit signé à la présidente d'élection demandant d'ajouter leur nom sur la liste électorale.

Les personnes copropriétaires d'un immeuble ou cooccupantes d'un lieu d'affaires doivent désigner parmi elles, au moyen d'une procuration, une seule personne qui peut être inscrite sur la liste électorale.

Une personne morale, par exemple une compagnie ou un syndicat, ne peut être inscrite sur la liste électorale.

IDENTITÉ DE L'ÉLECTEUR LORS DU SCRUTIN

Pour voter lors des élections, vous devez établir votre identité en présentant l'un des documents suivants :

- **Votre carte d'assurance-maladie,**
- **Votre permis de conduire,**
- **Votre passeport canadien,**
- **Votre certificat de statut d'Indien,**
- **Votre carte d'identité des Forces canadiennes.**

Si vous n'avez pas en votre possession l'un de ces documents, vous devrez déclarer sous serment que vous êtes bien l'électeur inscrit sur la liste électorale.

DE PLUS, vous devez:

Soit être accompagné d'une personne qui pourra s'identifier en présentant l'un des documents mentionnés ci-dessus et attester, sous serment, votre identité;

Soit présenter au moins deux documents mentionnant votre nom et prouvant ensemble votre adresse et votre date de naissance;

Soit présenter deux documents mentionnant votre nom et dont l'un comporte votre photo.

RÉVISION LISTE ÉLECTORALE si élection seulement

La liste électorale complète sera déposée le **3 octobre 2025** **Un avis d'inscription parviendra à chaque personne inscrite sur la liste électorale.**

Vous constatez que votre nom n'est pas inscrit, qu'il comporte une erreur, qu'il apparaît sous une adresse erronée ou encore qu'un voisin y est inscrit sans y avoir droit, voilà autant de situations qui pourront donner lieu à une demande d'inscription, de correction ou de radiation devant une commission de révision de la liste électorale.

Quoi faire?

Vous n'avez qu'à vous présenter devant la commission de révision: au **2478, chemin Royal**, Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans .

Horaire de la commission de révision:

Lundi 20 octobre 2025 19 h à 22 h
Mardi 21 octobre 2025 14 h 30 à 17 h 30

Si vous êtes une personne domiciliée dans la municipalité, pour vous inscrire sur la liste électorale, on vous demandera de présenter deux documents: l'un devra comporter votre nom et votre date de naissance (exemple: carte d'assurance-maladie, certificat de naissance, passeport, certificat de citoyenneté, etc.) et l'autre, votre nom et l'adresse de votre domicile (exemple: permis de conduire, bail, compte électricité, téléphone, etc.). De plus, vous devrez fournir l'adresse de votre domicile précédent.

DATES IMPORTANTES

19 septembre 2025 au 3 octobre 2025

Période pour produire une déclaration de candidature;

3 octobre 2025

Proclamation des candidats élus sans opposition et dépôt de la liste électorale;

20 octobre et 21 octobre 2025 (si élection)

Ouverture du bureau de la commission de révision

24 octobre 2025

Entrée en vigueur de la liste électorale

26 octobre 2025

Vote par anticipation, de 12 h à 20 h

2 novembre 2025

Jour du scrutin, de 10 h à 20 h

Où voter?

Gymnase Sainte-Famille
2476, chemin Royal
Sainte-Famille-de-l'île-d'Orléans



MUNICIPALITÉ SAINTE-FAMILLE ÎLE D'ORLÉANS

